

**AVIS DE CONVOCATION
D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR
MARDI, 18 MAI 2021 À 18H00**

Monsieur le Maire Normand Grenier,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Pauline Lavoie-Dubé, Sylvain Crevier, Josée Paquette,
Claudia D'Asti, et Joe Falci

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par Son Honneur le Maire, Monsieur Normand Grenier, le mardi 18 mai 2021 à 18h00, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir:

1. Constat de quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du rapport financier 2020 et autorisation de transmission
4. Embauche du personnel / service des travaux publics - Été 2021
5. Octroi de contrat – acquisition de luminaires d'éclairage
6. Demande de financement - Initiative canadienne pour des collectivités en santé
7. Réorganisation de la structure interne
8. Période de questions
9. Levée de la séance extraordinaire

Je, Olivier Goyet, direction générale/greffe par intérim, soussigné, certifie sous mon serment que j'ai fait signifier cet avis spécial à tous les membres du Conseil municipal en leur envoyant une copie par courriel, entre 9h00 et 12h00, ce 14 mai 2021.

Olivier Goyet
Direction générale/greffe par intérim

**MINUTES DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE MARDI 18 MAI 2021 À 18h00**

1. Constat de quorum et ouverture de l'assemblée

Sont présents, Son Honneur le Maire, Monsieur Normand Grenier, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Pauline Dubé, Josée Paquette, Claudia D'Asti et Joe Falci. Sont aussi présents, Olivier Goyet, direction générale/greffe par intérim, et Madame Stéphanie Séguin, trésorière.

Absence motivée : Monsieur Sylvain Crevier, conseiller, district numéro 3

La séance extraordinaire est ouverte à 18h00.

2. RÉSOLUTION NUMÉRO 21-05-077

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Claudia D'Asti
Appuyé par : Pauline Lavoie-Dubé

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉ

3. RÉSOLUTION NUMÉRO 21-05-078

Adoption du rapport financier 2020 et autorisation de transmission

Proposé par : Joe Falci
Appuyé par : Serge Desjardins
Et résolu,

Que le rapport financier 2020 de la Ville de Charlemagne préparé par Madame Stéphanie Séguin, trésorière, qui comprend les rapports de l'auditeur externe sur les états financiers et le taux global de taxation réel, émis par la firme DCA, soit approuvé tel que présenté.

Que la trésorière, Madame Stéphanie Séguin, et Monsieur Olivier, de la direction générale/greffe, soient et le sont autorisés par la présente à transmettre le rapport financier 2020 au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ



MAI 2021

4. **RÉSOLUTION NUMÉRO 21-05-079**
Embauche du personnel / service des travaux publics - Été 2021

Attendu les processus de sélection en vue de combler des postes aux services des travaux publics, pour la saison estivale 2021;

Attendu que les rapports du comité de sélection ont été remis aux membres du conseil municipal;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par : Serge Desjardins

Appuyé par : Joe Falci

Et résolu,

Que la Ville de Charlemagne autorise l'embauche de trois (3) étudiants ainsi que deux (2) assistantes-horticultrices au service des travaux publics pour la saison estivale 2021.

Que les salaires soient ceux prévus à la convention collective en vigueur de la Ville de Charlemagne et que les horaires de travail soient ceux déterminés par la coordonnatrice des travaux publics, Madame Annie Longchamps.

ADOPTÉ

5. **RÉSOLUTION NUMÉRO 21-05-080**
Octroi de contrat – acquisition de luminaires d'éclairage

Attendu les demandes de soumissions auprès de trois (3) firmes spécialisées pour l'acquisition de 8 luminaires d'éclairage routier pour la rue du Sacré-Cœur;

Attendu que deux (2) firmes ont présenté une offre de services;

Attendu que les résultats de soumissions sont les suivants:

<u>LISTE DES SOUMISSIONNAIRES</u>	<u>PRIX</u>
LUMEN	19 702.21 \$
WESCO	19 973.12 \$

Attendu que la firme "Lumen" a présenté la plus basse soumission;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par : Serge Desjardins

Appuyé par : Josée Paquette

Et résolu,

Que la Ville de Charlemagne accorde le contrat pour l'acquisition de 8 luminaires d'éclairage routier à la firme "Lumen" au coût de à 19 702.21 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ

6. **RÉSOLUTION NUMÉRO 21-05-081**
Demande de financement - Initiative canadienne pour des collectivités en santé

Attendu la mise en place de l'Initiative pour des collectivités en santé qui représente un investissement de 31 millions de dollars du gouvernement du Canada pour aider les collectivités à créer et adapter les espaces publics;

Attendu la présence du volet Espaces publics sécuritaires et vivants qui appelle les milieux à déposer des projets de développement communautaires qui permettent la création et l'adaptation de lieux publics, de programmes et de services pour les lieux publics, en améliorant les espaces ouverts, les parcs et l'accès à d'autres commodités ;

Attendu la volonté de la Ville de Charlemagne d'animer le noyau historique villageois dans le respect des mesures sanitaires en place grâce à une murale accessible à tous et à la revalorisation du Parc du Centenaire par le remplacement du mobilier urbain devenu désuet;

Attendu que ce projet s'intègre et s'adapte à la démarche de mise en valeur du patrimoine local de la Ville de Charlemagne dont les actions ont débuté en 2017;

Attendu que la Ville de Charlemagne souhaite déposer une demande de financement en collaboration avec la MRC de L'Assomption;



Attendu que la Ville de Charlemagne sera responsable de tout dépassement de coûts quant au budget déposé à la MRC.

Attendu que la Ville de Charlemagne s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur (demandé par Initiative canadienne pour des collectivités en santé)

Pour ces motifs; il est proposé par : Claudia D'Asti
Appuyé par : Pauline Lavoie-Dubé
Et résolu,

De soumettre le Projet de murales dans les espaces publics afin qu'il puisse être financé dans le cadre de l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé.

ADOPTÉ

7. **RÉSOLUTION NUMÉRO 21-05-082**

Réorganisation de la structure interne

Attendu que la Ville de Charlemagne souhaite maximiser les services à ses citoyens;

Attendu que les besoins et attentes de la population sont en constante évolution;

Attendu que la Ville de Charlemagne connaît une croissance de sa population et de projets sur son territoire;

Attendu que l'organisation municipale doit s'ajuster à la réalité des besoins et de son environnement;

Attendu que la Ville de Charlemagne se doit d'offrir ses services en toute circonstance;

Attendu que la Ville a le devoir d'offrir un environnement de travail sain, sécuritaire en adéquation avec les besoins opérationnels;

Attendu que le contexte de la pandémie COVID-19 a mis en relief certains risques opérationnels,

Pour ces motifs, il est proposé par : Joe Falci
Appuyé par : Serge Desjardins
Et résolu,

Que la Ville de Charlemagne autorise la direction générale à procéder à une réorganisation interne.

Que la Ville de Charlemagne autorise la direction générale à négocier avec son partenaire syndical, le SCFP, section locale 2930, l'aménagement de modifications mineures à la convention collective signée le 31 janvier 2020.

Que la Ville de Charlemagne autorise la création d'un poste «adjoint/e à la trésorerie».

Que la Ville de Charlemagne mandate la direction générale pour offrir le poste « adjoint/e à la trésorerie » à Madame Marie-Claire Aubé.

Que la Ville de Charlemagne autorise la création d'un poste «opérateur/chauffeur/ouvrier», col bleu.

ADOPTÉ

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **RÉSOLUTION NUMÉRO 21-05-083** **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Les points à l'ordre du jour étant complétés, la séance extraordinaire est levée à 19h50.

Proposé par : Claudia D'Asti
Appuyé par : Joe Falci

QUE la séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉ



MAI 2021

**AVIS DE CONVOCATION
D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR MARDI, 20 MAI 2021 À 17H30**

Monsieur le Maire Normand Grenier,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Pauline Lavoie-Dubé, Sylvain Crevier, Josée Paquette, Claudia D'Asti, et Joe Falci

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par Son Honneur le Maire, Monsieur Normand Grenier, le jeudi 20 mai 2021 à 17h30, par TEAMS, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Constat de quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de réserve pour fins publiques – lot 1 948 564 – 88-94, rue Laurin - autorisation
4. Octroi de contrat à la firme Paris, Ladouceur et associés Inc.
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire

Je, Olivier Goyet, direction générale/greffe par intérim, soussigné, certifie sous mon serment que j'ai fait signifier cet avis spécial à tous les membres du Conseil municipal en leur envoyant une copie par courriel, entre 13h00 et 16h00, ce 19 mai 2021.

Olivier Goyet
Direction générale/greffe par intérim

**MINUTES DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE MARDI 20 MAI 2021 À 17h30
EN VIDÉOCONFÉRENCE**

1. Constat de quorum et ouverture de l'assemblée

Sont présents, Son Honneur le Maire, Monsieur Normand Grenier, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Josée Paquette, Claudia D'Asti et Joe Falci. Est aussi présent, Olivier Goyet, direction générale/greffe par intérim.

Absences motivées : Madame Pauline Lavoie-Dubé, conseillère district numéro 2
Monsieur Sylvain Crevier, conseiller district numéro 3

La séance extraordinaire est ouverte à 17h25.

**2. RÉSOLUTION NUMÉRO 21-05-084
Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par : Claudia D'Asti
Appuyé par : Josée Paquette

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé dans l'avis de convocation.

ADOPTÉ

**3. RÉSOLUTION NUMÉRO 21-05-085
Avis de réserve pour fins publiques – lot 1 948 564 – 88-94, rue Laurin - autorisation**

Considérant les pouvoirs investis à la Ville de Charlemagne en vertu de la Loi sur les cités et villes et de la Loi sur l'expropriation;

Considérant que ces pouvoirs peuvent être utilisés par la Ville de Charlemagne afin de favoriser la réalisation de projets publics sur son territoire;

Considérant que la ville de Charlemagne souhaite procéder à la création d'un parc riverain;

Considérant la description technique préparée par Mélanie Chaurette, arpenteur-géomètre, en date du 6 avril 2017 sous le numéro 16646 de ses minutes;

Considérant qu'il est approprié d'imposer une réserve pour fins publiques sur le lot 1 948 564;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Joe Falci
Appuyé par : Serge Desjardins

Et résolu,



D'autoriser l'imposition d'un avis de réserve pour fins publiques sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 948 564, du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, d'une superficie approximative de 1569,7 m² et conforme à la description technique préparée par Mélanie Chaurette, arpenteur-géomètre en date du 6 avril 2017 sous le numéro 16646 de ses minutes;

De mandater Me Suzanne Dubé, avocate, pour l'imposition de l'avis de réserve ;

ADOPTÉ

4. RÉSOLUTION NUMÉRO 21-05-086

Octroi de contrat à la firme Paris, Ladouceur et associés Inc.

Attendu la volonté de la Ville de Charlemagne d'acquérir le lot 1 948 564 en vue de le convertir en espace vert;

Attendu que cette acquisition permettra de poursuivre l'objectif de revitalisation des berges de la rivière L'Assomption en créant des espaces verts ouverts sur la rivière;

Attendu que le Ville de Charlemagne a à cœur le développement de son territoire et d'offrir un environnement profitable à l'ensemble de ses citoyens;

Attendu que le territoire de la Ville de Charlemagne est saturé;

Attendu que l'expertise et l'offre de services reçue de Paris, Ladouceur & associés Inc. ;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Serge Desjardins

Appuyé par : Josée Paquette

Et résolu,

Que la ville de Charlemagne accorde à la firme Paris Ladouceur le mandat de production d'un rapport d'évaluation établissant la valeur marchande du lot 1 948 564.

Que les coûts de ce mandat soient de 9 900 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service.

Que les tarifs horaires pour les gestes supplémentaires non inclus dans l'offre de base et qui pourraient éventuellement être requis, soient également approuvés

ADOPTÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. RÉSOLUTION NUMÉRO 21-05-087

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Proposé par : Claudia D'Asti

Appuyé par : Joe Falci

QUE la séance extraordinaire soit levée à 17h35.

ADOPTÉ

Normand Grenier
Maire

Olivier Goyet
Direction général/greffe par intérim